

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

2011/12 du 29 avril 2011

Vers les 70 000 syndiqués dans la santé et l'action sociale

Vers notre 10^{ème} Congrès Fédéral, à Saint Etienne du 6 au 10 juin 2011

Actions, discussions, élections, adhésions, non, nous ne lâcherons rien, on continue !

Bien vivre, bien travailler, pour bien vieillir.

Jeunes, actifs et retraités l'expriment de plus en plus nombreux depuis le mouvement social d'octobre.

Emplois, salaires, conditions de travail, retraite.

Se syndiquer pour résister, lutter, proposer, conquérir et exiger une juste répartition des richesses créées par les salariés.

Donner de la voix, avec la CGT, dans les établissements et dans la rue.

Des voix à la CGT dans les élections professionnelles, dans le privé comme dans le public le 20 octobre 2011

Congrès de syndicats, d'Unions Locales, d'Unions Départementales, de Fédérations, c'est bon pour la CGT, les syndiqués, les salariés :

▶ S'interroger : comment s'organiser pour être encore plus nombreux et avoir plus d'efficacité dans les luttes revendicatives ?

▶ Comment bâtir un rapport de force qui permette la reconquête sociale ?

Il a manqué des collègues dans les manifestations, comment faire dans nos établissements pour y ancrer les luttes ?

Quelle qualité de vie syndicale ? Tous les syndiqués participent-ils à la vie de leur syndicat ?

Les jeunes, : vers quel avenir avec leur lot de précarité ? : besoin de luttes, d'espoir, avec la CGT.

Les « futurs » et les retraités : vers quelle nouvelle vie, avec des pensions de misère ? Besoin de luttes et d'espoir avec la CGT.

Les salariés actifs veulent bien vivre au travail, y retrouver toute leur place sans subir, mais au contraire en participant, avec leurs savoirs et savoirs-faire, sans y perdre la santé, besoin d'être plus nombreux dans les luttes et dans la CGT.

Le travailler ensemble dans la CGT, le professionnel et l'interprofessionnel, dans les territoires et là où la CGT n'existe pas encore. Quelle mutualisation des moyens ? Quelle solidarité ?

Les 585 délégués de notre congrès seront porteurs de réflexions, de propositions discutées dans les syndicats du public, du privé, de l'action sociale et de la santé.

10 décisions seront prises pour mener l'activité, pour les 3 années qui suivront.

Débattons, ensemble « de quelle CGT nous avons besoin ? »

Edito	Page 1
10 ^{ème} Congrès Fédéral: initiative culturelle	Pages 2-3
Modèle de tract : Action du 18 mai 2011 - psychologues	Page 4
Psychologues : compte-rendu de la rencontre ministérielle du 28 mars 2011	Pages 5-6
CCNT 66 : compte-rendu de la CMP du 15.04.11	Page 7
Elections professionnelles dans la santé privée	Page 8



J -37



J -146

Périodicité : Hebdomadaire

N° 2011/12 du 29 avril 2011

Imprimé par nos soins

Fédération Santé Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex

Directeur de Publication : Cécile MARCHAND

N° commission paritaire : 0707 S 06 134



RAPPEL

Mandat ement :

Il est urgent de faire connaître à la Fédération, les mandatés au 10^{ème} Congrès fédéral. Nous sommes en retard dans le processus de connaissance des délégués.

Les USD doivent saisir, dans le Cogitiel, les mandatés.

La fiche de connaissance des délégués (cf. Les Cahiers de la Vie Fédérale n° 45 de mars 2011) doit être retournée le plus rapidement possible au secteur Orga.

Candidatures à la CEF :

La date limite de retour des mises à disposition des candidatures est fixée au 12 mai. Le document « Proposition de candidature pour la Commission Exécutive Fédérale et pour la Commission Financière et de Contrôle » figure dans les Cahiers de la Vie Fédérale n° 47 d'avril 2011.

Document d'orientation du congrès :

Des contributions peuvent être apportées sur le texte et les décisions avant le congrès. Elles doivent être issues de délibérations des syndicats dans le cadre de La préparation du congrès.

Elles doivent être adressées au plus tard le 20 mai au secteur revendicatif (revendic@sante.cgt.fr, objet : « contributions pour le document du congrès » ; Fédération Santé Action Sociale - Espace Revendicatif - « contributions pour le document du congrès » - 263 rue de Paris - case 538 - 93100 Montreuil Cedex ou au 01.48.18.29.81).

Elles seront examinées par le groupe de travail fédéral « document d'orientation » qui les proposera à

Initiative culturelle

Exposition de peintures, dessins, photos

Chers-chères Camarades,

Notre 10^{ème} Congrès Fédéral va se tenir du 6 au 10 juin à Saint Etienne. Il va rassembler pendant une semaine 585 délégué-es venu-es de toutes les régions et départements, représentant l'ensemble de nos syndicats du public, du privé, de la santé et de l'action sociale. C'est un moment phare de notre activité syndicale pour établir le bilan des 3 années écoulées et décider, ensemble, des grandes orientations pour les 3 années à venir.

La direction fédérale souhaite célébrer ce 10^{ème} congrès en vous proposant d'ajouter à nos travaux un évènement culturel et festif, sous la forme d'une exposition de peintures, dessins et photos.

Le moment est donc venu de faire appel à des camarades qui pratiquent ces activités en tant qu'amateur.

Cette initiative culturelle exceptionnelle doit permettre de transmettre des savoirs-faire, des passions dans le domaine de la créativité. Elle pourra être source de lien social et, peut-être faire des émules.

Nous sommes persuadés que ce projet rencontrera auprès de nos camarades un enthousiasme et une volonté de culture partagée, valeur défendue depuis toujours par notre organisation CGT.

Au moment des pauses prévues entre nos débats, nous vous proposons que nous laissions place à « une respiration visuelle », se traduisant par des échanges fructueux entre les exposants-es de ces œuvres et l'ensemble des participant-es de notre Congrès.

L'exposition réclame quelques modalités pratiques que nous vous invitons à découvrir dans le questionnaire, ci-joint.

Nous souhaitons que cette initiative se concrétise et nous amène à mieux nous connaître, nous apprécier dans la diversité des départements et des régions représentés.

Nous attendons avec impatience le retour de vos fiches de participation afin que nous puissions réfléchir à la mise en espace de l'exposition et à la valorisation des travaux que vous aurez bien voulu nous confier.

En vous vous remerciant pour votre aide et votre participation, recevez, Chers Camarades nos salutations fraternelles.



Initiative culturelle

Exposition de peintures, dessins, photos

Dans le cadre de notre 10^{ème} Congrès Fédéral, qui se tiendra du 6 au 10 juin 2011, à Saint-Etienne, la Fédération organise une initiative culturelle autour d'une exposition de peintures, dessins, photos. Les artistes amateurs de nos syndicats, qui souhaiteraient exposer leurs œuvres*, sont les bienvenus.

Nous demandons à celles et ceux qui veulent y participer de bien vouloir remplir la fiche d'inscription ci-dessous, accompagnée des **photos** des œuvres concernées.

Les frais d'expédition des œuvres seront à la charge des camarades qui souhaitent exposer (possibilité de les confier à un-e délégué-e au congrès).

* *Maximum de 2 œuvres par exposant.*

FICHE D'INSCRIPTION

Initiative culturelle 10^{ème} Congrès Fédéral

Nom : _____ Prénom : _____

Syndicat : _____ USD : _____

Coordonnées : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-Mail : _____

Dimension de l'œuvre : _____ Valeur estimative de l'œuvre : _____

Titre de l'œuvre : _____

L'accrochage sera assuré au Palais des Congrès. Merci d'indiquer le système d'accroche préconisé.

A retourner avant le 24 mai 2011 à :

Fédération CGT Santé Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

E-mail : com@sante.cgt.fr



PSYCHOLOGUES

ABROGATION DE CE DECRET INSENSE

Manifestation devant l'Assemblée Nationale, le 18 mai 2011

Nous avons marqué des points dans la mobilisation du 28/01/2011

Celle-ci doit s'amplifier pour avoir un écho national

20 Mai 2010 : attaque contre la profession de psychologue pour la disqualifier et la déqualifier par un décret qui, dans son annexe, nie leur compétence à porter directement le titre de psychothérapeute.

Face à la mobilisation des psychologues, Xavier Bertrand a demandé à la direction générale de l'organisation des soins de réunir les organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique pour engager des groupes de travail concernant la situation des psychologues dans la FPH, avec notamment un axe de réflexion sur le décret psychothérapeute, mais sans mandat précis.

Cette proposition ne constitue pas une réponse à la demande d'abrogation du décret et encore moins à la disqualification et déqualification de la profession de psychologue.

Beaucoup de psychologues exercent dans les autres fonctions publiques, le médico-social, l'enseignement et en libéral où ils assurent majoritairement les psychothérapies.

Nous revendiquons la reconnaissance de la formation initiale et de l'exercice des psychothérapies pour les demandeurs d'emplois et futurs psychologues.

Il est inconcevable que la pratique des psychothérapies soit tributaire de l'accord d'une commission d'attribution par les ARS.

Nous dénonçons l'intention gouvernementale de créer une autre profession dans un contexte délétère de précarisation des emplois, quel que soit le lieu d'exercices.

Depuis des mois, les actions n'ont cessé de se développer à travers des manifestations et assemblées locales, régionales ou nationales de psychologues :

- ▶ Rencontres avec les ARS lors de chaque mouvement,
- ▶ Rencontres et courriers aux élus locaux et nationaux, afin de les informer de l'iniquité de ce décret. Ils commencent à entendre nos revendications, mais rien n'est gagné !
- ▶ Articles dans la presse et interviews dans les médias,
- ▶ Information auprès des professionnels, des usagers et des directions d'établissements,
- ▶ Grève de la saisie informatique des actes réalisés en psychiatrie.

**POUR DÉFENDRE LE TITRE DE PSYCHOLOGUE ET
L'EXERCICE DU MÉTIER, VENEZ NOMBREUX !**

**DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARIS
DANS LES REGIONS ELOIGNEES DEVANT LES ARS**

LE MERCREDI 18 MAI 2011 à 14H

**APPEL A LA GREVE PAR LA CGT
ET AUSSI DANS DIVERSES REGIONS PAR L'UNSA**



Psychologues

Compte-rendu de la rencontre ministérielle du 28 mars 2011

Cette rencontre a lieu avec les représentants de la DGOS et les organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

Syndicats présents : CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD, UNSA.

Chaque organisation syndicale a composé sa délégation avec une présence très marquée de professionnels psychologues.

Les conclusions de ce groupe de travail sur la profession de psychologue de la FPH devront être transmises au cabinet ministériel de X. Bertrand.

Deux axes de réflexion ont été posés :

► **Le premier axe de réflexion est à inclure dans le cadre de la réingénierie des diplômes.** Le métier de psychologue hospitalier est pris dans la « modernisation du système de santé », avec l'interface privé-public, et les nouvelles coopérations entre professionnels dans les différents champs d'activités : champ psychiatrique/somatique avec en toile de fond, le répertoire de métiers à l'hôpital.

► **Le second axe** porte sur la question statutaire et la gestion des carrières, les concours, le pourcentage de promus/promouvables, les non titulaires, la fonction FIR, le réexamen du titre de psychothérapeute.

La représentante de la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) précise que cette rencontre est basée sur le principe de l'échange, de l'écoute des revendications des différentes délégations. Un calendrier et une méthode de travail devront être actés.

Les représentants des organisations syndicales expliquent, de manière très complète et complémentaire, toute la problématique de la profession :

► **Fonction FIR :** demande de réécriture de la circulaire et de son annexe, concernant les contractuels, mais aussi de l'entame faite au caractère obligatoire pour les titulaires en référence à leur statut. Critique très marquée, chaque organisation précise que ce n'est pas sur le principe, mais sur la manière de rendre compte, que la critique porte.

► **Précarité :** rappel des chiffres : 50% de contractuels. C'est un non sens par rapport à l'exercice de cette profession. Demande d'organisation de concours. La CGT souligne alors la nécessité que les budgets alloués à ces mesures soient suffisamment conséquents, et non pas juste un effet d'annonce. La CGT interpelle les représentants de la DGOS sur le décret du 4 novembre. Il modifie le concours de recrutement en le relocalisant et en modifiant la composition du jury. La CGT demande de ré-élargir le jury, afin d'avoir une meilleure qualité d'appréciation, tant des orientations théoriques que des cursus.

► **Autre grand point soulevé par tous les syndicats : le salaire.** La grille salariale n'a pas été revue depuis 1992, la reconnaissance professionnelle passe par une reconnaissance salariale. Tout en demandant une grille unique, l'ensemble des syndicats demande une révision à la hausse du quota. Revendication de la CGT : passage à 15%.



▶ **Décret psychothérapeute** : l'ensemble des syndicats dénonce la disqualification faite à la profession. Ce sont des non sens. Dans l'annexe est demandée une formation déjà faite, le décret contredit la loi et ne sert en rien le but initial, c'est à dire protéger les usagers. La CGT rappelle que le dossier psychothérapeute dépasse largement la situation des psychologues dans la fonction publique hospitalière. Il doit être traité au niveau du cabinet avec des représentants des ministères du Travail et de l'Enseignement.

Sur tous ces points, les représentants de la DGOS vont rappeler qu'ils n'ont pas mandat de négociation sur la modification de la grille salariale, ni sur le décret psychothérapeute. Leur champ d'action se situe sur une réflexion autour de la circulaire du 4 mai 2010 dite FIR, les concours, le quota pro/pro.

Ils rappellent que leur préoccupation majeure est de promouvoir une modernisation du métier de psychologues...

Ils proposent comme méthode de travail, la construction de quatre groupes de travail :

- ▶ Fiche métier,
- ▶ Fonction FIR,
- ▶ Recrutement, concours, précarité, quota promus/promouvables,
- ▶ Décret psychothérapeute.

Le calendrier va s'étaler sur l'année. Une première réunion « intermédiaire » de chacun des groupes aura lieu fin avril. Une nouvelle réunion plénière aura lieu le 30 mai.

Un écrit concernant chacun des dossiers va être proposé. Nous devons y apporter nos contributions.

Voilà pour la méthode. Il s'agit de rester très attentifs, afin qu'il n'y ait pas de confusion sur la manière de traiter ces dossiers, en particulier sur ce décret psychothérapeute.

La profession doit rester très mobilisée.

Pour conclure, la CGT a posé la question de la présence de représentants des organisations professionnelles qui ont accompagné le mouvement du 28 ; la réponse du ministère et des autres syndicats : ils n'ont pas leur place dans ce cadre de travail, mais peuvent être sollicités par ailleurs, dicit le ministère.





Compte-rendu de la C.M.P. de la CCNT 66 du 15 avril 2011

CETTE RÉUNION AVAIT POUR SEUL ORDRE DU JOUR :

LES SALAIRES ET LE G.V.T. (GLISSEMENT, VIEILLESSE, TECHNICITÉ)

Dès l'ouverture, trois organisations syndicales de salariés font des déclarations.

⇒ Celle de la **CFTC** qui ne porte que sur le projet de révision du SYNEAS. Elle rejoint les analyses et appréciations, les expressions très fermes de rejet qui se retrouvent aussi dans les communications CFDT, FO, et évidemment CGT.

⇒ **FO** lit un texte sur la politique salariale dont les constats sont très proches de ceux de la CGT, mais finit par proposer 3 % d'augmentation de la valeur du point, par réalisme, nous disent-ils.

La **CGT** développe l'ensemble de son analyse sur les salaires, en intégrant la position intersyndicale défendue lors de la conférence salariale du 3 février 2011 et tire les conclusions des constats communs CFDT - CFTC - CFE CGC et CGT en proposant une valeur du point à 4,60 euros au 1^{er} janvier 2011. Elle correspond à la simple récupération des 23 % perdus depuis ces douze dernières années.

C'est aussi une mise à niveau du SMIC conventionnel à 1 600 euros, revendiqué par la CGT de façon interprofessionnelle

En réponse, le SYNEAS et le FEGAPEI expriment toute leur compréhension, si ce n'est leur compassion, devant les réelles difficultés de pouvoir d'achat des salariés... mais ils ne peuvent y répondre, car contraints par les positions des tutelles exprimées lors de la conférence salariale du 3 février 2011 : évolution salariale possible à 1% pour 2011, le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) étant situé à ce même niveau. Il n'y a rien à négocier.

Les employeurs de la 66 sont fidèles à eux-mêmes. Depuis des années, ils ne font que transcrire les volontés des pouvoirs publics, quand ils ne les devancent pas comme dans les projets de révision de notre convention collective.

Les employeurs tiennent un discours de protestations contre le manque de moyens, mais n'ont de cesse d'apporter leur propre pierre à la contraction de la masse salariale.

En dépit des invitations de certaines délégations de salariés, les syndicats employeurs sont restés fermes. Ce ne serait pas responsable quant au devenir de l'emploi d'accorder plus que 0 % pour 2011 !

Pour clore cette séance, le SYNEAS a présenté son outil de calcul du GVT (l'année dernière c'était la FEGAPEI). Il en résulte que le Glissement Vieillesse Technicité se situerait autour de 0,9 % et qu'il n'y aurait pas grand-chose à attendre pour les années à venir. Ils calculent le taux de remplacement des partants avec des remplaçants ayant 5 années d'ancienneté pour les salariés et 12 ans pour les cadres.

La délégation CGT n'est pas étonnée de la teneur et de l'issue de cette séance. Elle augure mal des réunions qui se dérouleront à partir du 11 mai sur la convention collective. Nous partons d'un désaccord total sur le projet et d'une absence totale de volonté des tutelles comme de nos employeurs, pour donner de réels moyens financiers à la négociation. Nous venons de le constater encore une fois, à cette séance.

Pour les salaires, comme pour l'amélioration de notre convention, ce sont les salariés mobilisés qui feront, encore une fois bouger, les choses. La fébrilité du pouvoir (prime de 1 000 euros, 2 % d'augmentation du SMIC en juillet) nous montre ses inquiétudes. Ils savent que le pouvoir d'achat et les salaires sont un terrain de mobilisation pour demain. A nous tous de les contraindre à donner les bonnes réponses.



Elections professionnelles dans la santé privée

Résultats des élections professionnelles dans les groupes : Emera et Noble âge

	EMERA (31 établissements)	Noble Age (37 établissements en France et 4 en Belgi- que)
Représentativité syndicale à l'issue du 1er tour du scrutin	CGT : 60% FO : 40%	CGT : 56% FO : 23% CFDT : 21%
Comité d'Entreprise Central	Trésorier suppléant CGT Secrétaire suppléant CGT Conseil d'Administration FO Secrétaire : Libre Trésorier : Libre	Secrétaire CGT Trésorier CGT
	C'est la 1 ^{ère} fois que deux organisations syndicales de salariés (CGT et FO) ont des élus	Création du Comité d'Entreprise Central

La CGT se place 1^{ère} organisation syndicale dans ces deux groupes de maisons de retraite, composées en unités économiques et sociales.

Au regard de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, la CGT pourra, non seulement signer un accord, mais également en dénoncer un qui ne répondrait pas aux valeurs portées par notre organisation syndicale.

Toutefois, il nous faut signaler un grand nombre d'abstentions dans ces deux scrutins.

Nous remercions l'ensemble des acteurs syndicaux (UL, UD, USD) qui ont permis la réussite de ces élections.

Il nous faudra continuer à implanter l'activité syndicale sur les établissements où nous ne sommes pas encore présents, afin d'asseoir notre représentativité dans ces groupes marchands.